**CRISE AU NIGER**

 ***Les dessous géopolitiques et économiques qui balkanisent l’Afrique de l’Ouest***

**Par Youssouf Sylla**

Auteur du livre « Post Françafrique », Edition L’Harmattan, 22 décembre 2021

**SOMMAIRE**

1. Introduction
2. Niger, ultime test de la Cédéao
3. Quid de sa crédibilité
4. **Balkanisation de l’Afrique de l’Ouest et ses conséquences**
5. Sauver la démocratie en Afrique de l’Ouest, une responsabilité avant tout africaine
6. Conclusion
7. **Introduction**

Le sommet extraordinaire de la Cédéao tenu le 10 août dernier à Abuja, privilégie clairement la voie diplomatique pour résoudre la crise Nigérienne, sans renoncer à l'option militaire, si cette voie échoue. La Conférence des chefs d’Etat et de Gouvernement a alors décidé d’activer la « force en attente » de la Cédéao pour montrer que celle-ci peut être engagée sur le terrain à tout moment. Sévèrement critiquée pour son manque de leadership dans la résolution des crises politiques qui secouent l’Afrique de l’Ouest, il est fort probable que la Cédéao fasse du dossier nigérien un véritable « cas d'école » pour tester sa capacité de mettre fin au processus de militarisation, en cours, des pouvoirs en Afrique de l'Ouest. Dans cette démarche de fermeté, elle pourrait éventuellement compter sur les alliés occidentaux de Mohamed Bazoum, président déchu. Pour des raisons géopolitiques et économiques, ces alliés ne voudraient pas que le Niger bascule dans le camp pro-russe, comme le Mali et le Burkina Faso, il y a peu. Dans cette logique, certains régimes civils de la Cédéao, la Côte d’Ivoire et le Sénégal en particulier, également pro-occidentaux, ne pourront que se frotter les mains avec satisfaction, et engager la Cédéao dans une démarche belliciste, si les militaires n’abandonnent pas le pouvoir au Niger, pour, imagine-t-on, endiguer toute velléité de prise de pouvoir par l’armée chez eux. Malgré l’existence de ces enjeux, une question existentielle se pose en ce qui concerne la Cédéao : Cette organisation est-elle encore crédible dans l'esprit des peuples ouest africains, à cause notamment de son oscillation très marquée dans l'appréciation des différents cas de changement anticonstitutionnel dans son espace ?

1. **Niger, ultime test de la Cédéao**

Le recours effectif à la force armée, annoncé par le chef de file de la coalition militaire mise en place par la Cédéao, le président Nigérian Bola Tinubu, en cas d’échec des négociations diplomatiques avec le régime militaire du Niger, pour restaurer l’ordre constitutionnel, n’est pas à prendre à la légère, malgré les innombrables risques associés à cette démarche.

A l’analyse, il est possible dans un premier temps, d’expliquer la crédibilité de cette option par la crainte légitime de certains régimes civils dans l’espace Cédéao, souvent indexés pour leurs pratiques anti-démocratiques, de se voir, un jour ou l’autre, coincés ou renversés dans le pire des cas, par les militaires. Ensuite, la crédibilité de cette option s’explique par l’appui (multiforme) que la coalition militaire de la Cédéao pourrait éventuellement attendre du monde occidental, (la France et les Etats Unis en particulier), qui est plus que jamais déterminé à ne pas laisser le Niger, pour des raisons économiques et géopolitiques, basculer dans le camp pro-russe. Un camp complètement hostile aux intérêts de la France, des Etats Unis, et du monde occidental en général, en Afrique et sur la planète.

En effet, nul n’ignore que depuis plus de 40 ans, la France à travers la société Areva, devenue Orano, exploite l’uranium au Niger pour faire fonctionner ses centrales nucléaires, qui contribuent à assurer son indépendance énergétique, à un moment où la Russie sèvre l’Europe occidentale de son gaz. Histoire de faire payer à celle-ci, dans une guerre devenue hybride, son soutien à l’Ukraine. Entre 2005 et 2020, la France a donc importé 24 787 tonnes d’uranium naturel du Niger, soit 17,9 % du son importation totale. Si la France n’est pas en état de dépendance critique vis-à-vis du Niger en ce qui concerne son uranium, il n’en demeure pas moins que le Niger se classe troisième sur la liste de pays qui exportent cette matière très stratégique vers la France.

On imagine bien dans ce cas, la totale disponibilité de la France d’apporter son soutien à toutes les initiatives (diplomatiques et militaires) de la Cédéao visant à restaurer le pouvoir de Mohamed Bazoum, dès lors que ce dernier, comme sur la prunelle de ses yeux, veille sur les intérêts économiques français au Niger.

De plus, le Niger représente un intérêt géostratégique majeur pour la France et les Etats Unis, non seulement dans le cadre de la lutte que ces deux grandes puissances mènent contre le terrorisme qui a des ramifications planétaires, mais aussi dans le cadre de la limitation de l’influence russe dans la région.

Ainsi, au cours du point de presse qui a suivi sa rencontre avec les nouvelles autorités militaires au pouvoir au Niger, Madame Victoria Nuland, sous-secrétaire d’État par intérim et sous-secrétaire chargée des Affaires politiques au Département d’Etat des Etats Unis, déclare avoir mis en garde ces autorités contre l’invitation au Niger des paramilitaires russes du groupe Wagner. Elle indique également que ce groupe représente une menace pour la souveraineté des pays où il s’installe.

Outre sa volonté de contrer l’influence russe au Niger, les Etats Unis et le Niger sont liés depuis 2015, par un accord sur la « Sécurité et la bonne gouvernance ». Cet accord fixe entre les deux, un vaste domaine de collaboration pour venir à bout du terrorisme auquel ils sont tous confrontés. On estime présentement qu’environ 1000 soldats américains sont déployés au Niger et l’armée américaine y dispose également d’une base de drones dans le cadre du renseignement sur le développement des activités terroristes dans tout le Sahel. Selon le Département d’Etat Américain « le Niger est le premier bénéficiaire de l’aide militaire du département d’État en Afrique de l’Ouest et le deuxième en Afrique subsaharienne ».

Malgré le renversement de l’ordre constitutionnel au Niger, que du reste, le gouvernement américain condamne en se montrant favorable à une issue politique et en solidarité avec le peuple Nigérien et la Cédéao, ce gouvernement ne s’est pas empêché au cœur de la crise, de nommer Madame FitzGibbon comme nouvelle ambassadrice des Etats Unis au Niger. Dans son communiqué de presse du 2 août 2023, le Département d’Etat des Etats Unis déclare que « (…) L’ambassadrice FitzGibbon est tout à fait compétente pour gérer nos relations bilatérales pendant cette période difficile et nous attendons avec impatience son arrivée rapide à Niamey ».

D’aucuns se demandent si cette volonté américaine de maintenir des contacts de haut niveau avec le régime militaire du Niger n’est pas un premier signe d’accommodement à ce régime, s’il arrivait à s’installer, et une prise de distance par rapport à l’intransigeance de la France vis-à-vis de ce régime. De toutes les façons, l’acte américain sème vient semer un certain doute sur l’approche franco-américaine qu’on croyait identique dans le dossier nigérien.

A son tour, la France, partenaire historique du Niger, est liée à ce pays par de nombreux accords de défense et de sécurité. On peut, entre autres, citer l’Accord du 19 février 1977 sur la Coopération Militaire technique, l’Accord du 25 mars 2013 relatif au régime juridique de l’intervention de l'armée française au Niger pour la Sécurité au Sahel, et l’Accord du 19 juillet 2013 sur le statut des militaires français présents au Niger dans le cadre de l’intervention française pour la sécurité au Sahel.

Malgré la dénonciation de ces accords par le régime militaire du Niger, la France entend n’y donner aucune suite favorable, au motif que les autorités actuelles du Niger n’ont aucune légitimité pour le faire. La France ne reconnait pas ces autorités et n’entend visiblement pas négocier avec elles.

Au regard de l’importance que le Niger, sous la gouvernance de Mohamed Bazoum, revêt pour la défense des intérêts de l’occident dans le Sahel, et en Afrique de l’Ouest, à la fois sur le plan géostratégique et économique, il est difficile d’imaginer que la France surtout abandonne Bazoum à son sort. En le faisant, elle risque de donner un mauvais signal à ses alliés dans la région. Aussi, un recul de sa part serait considéré par ses alliés comme une sorte d’abdication devant la Russie qui n’attend que son départ pour s’installer au Niger.

Ainsi, la convergence de vues et d’objectifs qui nait entre les craintes des régimes civils de la Cédéao de se faire un jour ou l’autre renverser par leurs propres militaires, si le coup du Niger passe comme une lettre à la poste, et la ferme volonté de la France de défendre ses positions stratégiques dans le Sahel et en Afrique de l’Ouest, constitue le plus grand facteur de motivation de la Cédéao dans le durcissement de sa démarche envers le Niger.

1. **Quid de sa crédibilité**

Quel que soit l’option définitive retenue par la Conférence des chefs d’Etat et de Gouvernement de la Cédéao dans la résolution de la crise Nigérienne, cette option n’enlève rien à la pertinence du débat sur la crédibilité de cette organisation en matière de renforcement de la démocratie en Afrique de l’Ouest.

C’est le Protocole sur la « démocratie et la bonne gouvernance » de décembre 2001 de la Cédéao qui confère à cette organisation son pouvoir d’ingérence dans les affaires intérieures d’un Etat en matière de démocratie. Alors que l’article 45 dudit Protocole interdit tout « cas de rupture de la démocratie par quelque procédé que ce soit », on voit la conférence des chefs d'État et de Gouvernement de la Cédéao faire une application sélective et différenciée de cette interdiction selon qu’il s’agit d’un changement anticonstitutionnel opéré par un militaire ou par un civil.

Par constat, la Cédéao est plus prompte à réagir par des sanctions économiques (cas du Burkina Faso, du Mali et de la Guinée), et aujourd’hui par la menace d’utiliser la force armée (cas du Niger), lorsque la « rupture de la démocratie » est le fait des militaires. Mais lorsque cette rupture émane d’un pouvoir civil, la Cédéao a plutôt l’habitude de s’en accommoder.

En matière de changement anti constitutionnel opéré par un régime civil, on ne peut s’empêcher d’observer le silence de mort gardé par la Cédéao lorsque le président Alpha Condé, ancien président guinéen, fit adopter en 2020 une nouvelle constitution qui l’autorisait à briguer un troisième mandat à la tête de son pays. La Cédéao garda la même attitude envers Alassane Ouattara qui fit la même chose dans son pays, la Côte d’Ivoire.

Les quelques raisons, du reste fantaisistes évoquées par les partisans de ces deux présidents étaient les suivantes : Pour le président Condé, il s’agissait de parachever son travail, et pour le président Ouattara, on ne trouvait pas de remplaçant à **Amadou Gon Coulibaly, son premier ministre et son dauphin, qui venait subitement de rendre l’âme. Ce qui se cachait, en réalité, derrière ces justifications fallacieuses, c’était la ferme volonté de ces deux présidents de passer le restant de leur vie au pouvoir dans le mépris total des règles d’alternance démocratique. Il s’agissait de toute évidence, selon la terminologie du Protocole** de la Cédéao sur la « démocratie et la bonne gouvernance », d’un cas avéré de « rupture de la démocratie », telle que prévue dans son article 45, mais jamais évoqué ou dénoncé par la Conférence des chefs d’Etat et de Gouvernement de la Cédéao.

L’autre cas de rupture de la démocratie par un régime civil se déroule présentement au Sénégal sous le Président Macky Sall, au moment même, ou le changement anticonstitutionnel au Niger mobilise certains pays de la Cédéao, y compris le Sénégal lui-même. La rupture démocratique au Sénégal est telle qu’on est en droit de se demander **si l’étiquette de démocratie qu’on colle traditionnellement à ce pays ne relève tout simplement pas d’une chimère. Selon un récent éditorial du journal Français, le Monde, la « dérive » du Sénégal est devenue une « source d’inquiétude pour l’Afrique de l’Ouest ».**

**En effet, le Président Macky Sall, créé toutes sortes de misères à son intrépide opposant, Ousmane Sonko, qualifié tantôt d’anti-français, tantôt d’anarchiste par le camp présidentiel. Pour annihiler la vocation de ce dernier à se porter candidat à l’élection présidentielle prévue en 2024, le pouvoir Sénégalais fait tout pour le disqualifier : condamnation à deux ans de prison ferme pour corruption de la jeunesse et dissolution de son parti, les Patriotes africains du Sénégal pour le travail, l’éthique et la fraternité (le Pastef).**

La principale difficulté de la Conférence des Chefs d’Etat et de Gouvernement de la Cédéao à envisager des sanctions contre un régime civil qui manipule la constitution dans le but de se maintenir au pouvoir, contre la volonté populaire résulte d’une syndicalisation des régimes civils de la Cédéao autour de deux objectifs : se soutenir mutuellement lorsqu’un chef d’Etat civil réalise un changement anti constitutionnel tendant à l’éterniser au pouvoir, ou à priver son opposition politique de ses droits (la Guinée, la Côte d’Ivoire et le Sénégal, respectivement sous les présidents Alpha Condé, Alassane Outtara et Macky Sall), et se donner les mains pour combattre les militaires qui tentent de renverser un régime civil au pouvoir (le Mali, le Burkina Faso, la Guinée et le Niger, respectivement sous Assimi Goita, Traoré, Ibrahim Traoré, Mamadi Doumbouya et Tiani).

**Ainsi, il ressort clairement de l’application différenciée et sélective par la Conférence** des chefs d’Etat et de Gouvernement de la Cédéao **des dispositions de l’article 45 du Protocole de la Cédéao** sur la « démocratie et la bonne gouvernance » sur les cas de rupture de la démocratie, que cette organisation protège exclusivement les régimes civils de la sous-région, même lorsque ceux-ci se rendent coupables d’un changement anti constitutionnel. On a alors du mal à comprendre que la Cédéao s'acharne contre un changement anti constitutionnel opéré par les militaires, et s'accommode d'un changement anti constitutionnel opéré par les régimes civils, dès lors que les deux forfaitures visent le même objectif : s'emparer du pouvoir contre la volonté populaire.

Pour une grande partie de l’opinion publique en Afrique de l’Ouest, la Cédéao, en appliquant ce double standard en matière de changement anti constitutionnel, perd toute sa crédibilité. Elle apparait dans ce contexte, aux yeux de cette opinion, comme une organisation qui constitue un obstacle à l’enracinement de la démocratie dans la sous-région.

En effet, le peuple Ouest africain ne devrait pas mis, comme le sous-entendent les actions de la Cédéao, devant le choix cornélien de choisir entre un coup d’Etat militaire ou un coup d’Etat constitutionnel, d’autant plus que les deux sont constitutifs de « rupture de la démocratie » selon les textes de la Cédéao.

On ne choisit pas entre deux anomalies égales. La Cédéao doit combattre de la même manière, avec les mêmes instruments les cas de rupture de la démocratie, sans avoir à choisir un camp au détriment d’un autre. Mais force est de constater que le choix de la Cédéao en matière de rupture de la démocratie est déjà fait. Il est orienté vers le coup d’Etat militaire.

1. **Balkanisation de l’Afrique de l’Ouest et ses conséquences**

Une des grandes conséquences de l’application différenciée de l’article 45 **du Protocole de la Cédéao** sur la « démocratie et la bonne gouvernance » en cas de rupture de la démocratie est la division des Etats membres de la Cédéao, entre eux mais aussi, des opinions publiques, entre elles. Il s’agit clairement de la balkanisation de l’Afrique de l’Ouest.

Cette balkanisation conduit, comme c’est le cas aujourd’hui, à la division de la Cédéao en deux blocs : un bloc de pouvoirs civils et bloc de pouvoirs militaires, qui se détestent mutuellement et se regardent en chiens de faïence. Chaque bloc essaie de se consolider contre l’autre avec ses appuis à l’intérieur de l’organisation, et en dehors de celle-ci. Dans la crise Nigérienne, on a vu le bloc militaire (le Mali et le Burkina en particulier) assimiler l’usage de la force contre le Niger, dernier venu dans le bloc, à une « déclaration de guerre ». Quant à la Guinée, elle a mis en garde contre la « dislocation » de la Cédéao en cas d’usage de la force contre le Niger. Pour renforcer ses positions face à l’adversité, le bloc militaire de la Cédéao, à l’exception de la Guinée, recherche activement à l’international, le soutien militaire du groupe Wagner (paramilitaires russes), et l’appui diplomatique de certains pays comme la Russie.

En ce qui concerne le bloc civil, qui menace présentement d’utiliser la force contre le régime militaire du Niger, si celui-ci n’accepte pas sur la base de négociations diplomatiques de rétablir l’ordre constitutionnel dans le pays, il est conduit dans sa position de fermeté par la Côte d’Ivoire, le Sénégal, et le Nigeria en tête. Selon Bruno Clémént-Bollé, un général à la retraite de l’armée française, et bon connaisseur de l’Afrique, sans l’appui des français et américains sur le plan de la logistique, du renseignement, et de la projection des forces, le bloc civil de la Cédéao aura de sérieuses difficultés à réaliser une opération militaire contre le régime de Niamey. Avec ses propres capacités, la Cédéao dit-il « n’a pas les moyens d’une projection rapide de ses forces et devra donc requérir l’aide occidentale ». Une aide amenée à être discrète, conclut-il.

La balkanisation de l’Afrique de l’Ouest produit deux grandes conséquences pour les Etats membres de la Cédéao. La première est la destruction du rêve d’« Unité des pays de l’Afrique de l’Ouest » formulé dans le préambule du traité constitutif de la Cédéao du 28 mai 1975. Le rêve d’unité des pères fondateurs de cette organisation est aujourd’hui durablement brisé par les Etats qui ne regardent plus dans la même direction. Ainsi, l’héritage légué par ces pères fondateurs est en train d’être dilapidé par les responsables actuels de la Cédéao, du moins certains parmi eux. Au regard des dégâts causés par cette balkanisation, la reconstruction de l’unité des pays de l’Afrique de l’Ouest, risque de prendre du temps.

Enfin, la deuxième conséquence de la division de la Cédéao est la surexposition de l’Afrique de l’Ouest à de multiples intérêts et influences extérieurs contradictoires. En général, face aux intérêts, menaces et influences venant du monde extérieur,d les organisations régionales construisent et adoptent des politiques et stratégies communes pour se défendre. C’est notamment le cas de l’Union européenne. Mais force est de constater que la division entre eux des Etats de la Cédéao, transforme déjà l’Afrique de l’Ouest en un terrain d’expression des rivalités entre les puissances occidentales (USA, France), et les puissances non occidentales (Russie, Chine, Turquie).

La surexposition de la région à ces influences extérieures qui poursuivent des buts contraires ne fera qu'aggraver la vulnérabilité politique, économique et sécuritaire des pays de la Cédéao, qui comptent parmi les nations les plus pauvres du monde. Elle facilite la tâche aux djihadistes, qui rêvent d’une Afrique de l’Ouest désorganisée et désarticulée pour asseoir leurs influences dans la région. Cette surexposition risque également de transformer un jour ou l'autre, l’Afrique de l’Ouest en un théâtre de conflits armés ouverts entre les pays membres de la Cédéao (possible confrontation entre la coalition militaire Nigéria, Sénégal et Côte d’Ivoire contre la coalition militaire Niger, Burkina Fasso et Mali), ou de conflits télécommandés à partir d'autres Etats étrangers à la région (possible soutien de l’occident et de la Russie à l’un ou l’autre coalition militaire). Dans ces conditions, ce sont tous les efforts de développement de l’Afrique de l’Ouest qui risquent d'être compromis à plus long terme.

1. **Sauver la démocratie en Afrique de l’Ouest, une responsabilité avant tout africaine**

C’est un leurre de croire que la démocratisation de Etats de l’Afrique de l'Ouest viendra de la Cédéao, qui est-elle même inéquitable dans l'application de ses propres règles relatives en matière de rupture de la démocratie. Sur les questions de démocratie, force est de constater que la Cédéao par rapport à la mise en œuvre des dispositions de l’article 45 de son Protocole sur la « démocratie et la bonne gouvernance », a un mode de fonctionnement qui rappelle le fonctionnement de la plupart des institutions nationales de ses Etats membres chargées des mêmes questions. Il s’agit en gros d’un fonctionnement qui n’inspire nullement confiance, comme l’atteste la contestation endémique des résultats des élections politiques dans ces pays.

La démocratie en Afrique de l’Ouest ne viendra pas non plus comme une pluie abondante des cieux de Washington, de Paris, de Moscou ou de Pékin. Sinon depuis la chute du mur de Berlin et le sommet franco-africain de La Baulle dans les années 90, tous les Etats de l'Afrique de l'Ouest seraient devenus aujourd’hui des démocraties exemplaires. Rares sont en effet ceux qui le sont : le Ghana par exemple l'est devenu grâce à la responsabilité de ses élites et la conscience de son peuple.

La démocratisation de l’Afrique relève de l’unique responsabilité des africains eux-mêmes. C'est un processus qui ira du bas vers le haut et non dans le sens inverse. C'est la responsabilité de chaque Etat de comprendre qu'il faut opter pour la démocratie, le pouvoir du peuple à travers ses représentants, pour la simple raison que c’est le régime qui correspond le plus à la nature l’être humain : libre et responsable. Il revient à chaque Etat de l’Afrique de l’Ouest de construire son propre modèle de démocratie ancrée dans ses réalités sociales, historiques, géographiques, politiques, économiques et culturelles.

Une démocratie qui se construit sur ces racines est appelée à être viable, à résister au temps et aux multiples changements qui vont avec. Ce sont en réalité les racines qui font tenir droit un arbre, pas ses branches. Une organisation interétatique comme la Cédéao, qui n'a pas de « volonté propre » autre que celle des Etats qui la composent, ne peut représenter un modèle de démocratie pour tous ses Etats membres, lorsque parmi ces Etats, certains se départissent complètement de la démocratie.

Il y a donc un travail de fond à faire par chaque Etat membre de la Cédéao pour bâtir une véritable démocratie en son sein. C’est en se mettant à cette tâche qu’un régime civil réussira à priver de manière durable son armée, d’arguments à faire valoir pour faire irruption sur la scène politique. En général, les coups d’Etat naissent et prolifèrent dans les pays où les dirigeants méprisent la démocratie, détournent les institutions de leurs objectifs, privent les citoyens de leurs droits, et s’approprient des biens de la collectivité en jetant le reste de la population dans la pauvreté.

Différents constats récents en Afrique de l’Ouest, poussent à dire qu’aussi longtemps que la mauvaise administration des affaires politiques et économiques dans un Etat perdurera et sera la « norme », les militaires s’arrangeront à trouver des motifs pour récupérer le pouvoir, même si leur arrivée à la tête de l’Etat, à moins qu’il ne se traduise par un redressement de la situation corrompue et le transfert dans un délai raisonnable du pouvoir aux autorités civiles démocratiquement élues, peut à son tour, être source d’autres inquiétudes et incertitudes, susceptibles d’engager le pays tout entier dans un chaos indescriptible.

En effet, le fait qu’il ait des coups d’Etat en Afrique de l’Ouest et pas en Europe de l’Ouest tient à certaines raisons bien précises : C’est le respect de la démocratie par tous, la responsabilité des élites dirigeantes, et la conscience élevée des populations par rapport aux intérêts de la collectivité. La démocratie telle que décrite ici n’a ni couleur, ni pays de référence. Il s’agit d’un système de gouvernance parmi tant d’autres. Même s’il n’est pas parfait, il est celui qui correspond le plus à la nature libre de l’être humain. Il est aussi le plus facile à corriger lorsqu’il montre ses imperfections.

Si la démocratie peut être distinguée du développement économique, les deux sont cependant intimement liés, dans la mesure ou la démocratie offre un environnement idéal pour l’épanouissement en toute liberté du génie créateur de tout un peuple. Ainsi, l’adhésion de chaque Etat membre de la Cédéao à la démocratie, rejaillira forcément sur cette organisation, et la mettra en position d’appliquer, sans discrimination aucune, les normes démocratiques contenues dans ses textes.

1. **Conclusion**

Au regard des enjeux en cours dans la crise Nigérienne, on se rend compte qu’au fond, ce n’est pas le sauvetage de la démocratie qui est en jeu, même si c’est l’objectif qui est mis en avant par l’aile dure de la Cédéao et ses alliés pour exiger l’abandon du pouvoir par les militaires qui ont déposé Mohamed Bazoum, le président démocratiquement élu. Si l’action diplomatique, et éventuellement militaire de la Cédéao, en cas d’épuisement de toutes les possibilités sur le terrain de la diplomatie, se justifie par la « rupture de la démocratie » dans ce pays au sens du Protocole de décembre 2001 de cette organisation sur « la démocratie et la bonne gouvernance », on est bien en droit de se demander, ce que fait la même Cédéao de l’application du même Protocole sur les autres cas de « rupture de la démocratie » repérés notamment en Guinée, en  Côte d’Ivoire et au Sénégal, respectivement sous les présidents Alpha Condé, Alassane Ouattara et Macky Sall, sachant que ces deux derniers pays sont aujourd’hui entièrement positionnés pour faire la guerre au Niger, derrière le leadership du Nigeria, qui se prend désormais pour le gendarme de l’Afrique de l’Ouest? Autrement, si le véritable souci de la Cédéao est d’empêcher la rupture la démocratie dans les pays où cette rupture intervient, le président Macky Sall serait rappelé à l'ordre ou sanctionné pour ses multiples tentatives de tuer la démocratie dans son pays. Les président Alpha Condé et Alassane Ouattara, auraient été dissuadés de faire un 3e mandat dans leurs pays respectifs. Plus proche de la Cédéao, le Tchad ne serait pas devenu la dynastie des « Déby ». Et ce n’est pas Mahamat Idriss Déby, devenu président du Tchad, en violation de la règle constitutionnelle de dévolution du pouvoir, qui allait être mandaté par la Cédéao pour tenter de ramener le régime militaire du Niger à la raison.

Au fond, les vrais enjeux de la crise Nigérienne sont ailleurs. Ils dépassent le pauvre Niger. Ils tiennent d’une part, à la volonté de certains régimes civils de la Cédéao, critiqués pour leurs pratiques démocratiques, de dissuader leurs armées de passer à l’action, et d’autre part, à la volonté de la France et des Etats Unis de maintenir leurs influences dans le Sahel et en Afrique de l’Ouest face aux rivaux stratégiques que sont la Russie et la Chine en particulier, qui à leur tour convoitent, avec un appétit grandissant, le continent noir, en passe de redevenir, comme au temps de la guerre froide, un terrain de confrontation entre les puissances de ce monde. Dans le cas spécifique de la France, ce pays après avoir perdu ses positions stratégiques et historiques au Mali et au Burkina Fasso, n’entend pas lâcher une seconde le Niger. Pays dans lequel, elle exploite depuis plus de 40 ans l’uranium indispensable au fonctionnement de ses centrales nucléaires, et auquel, elle est liée par un nombre impressionnant d’accords de défense et de sécurité.

En réalité, les véritables otages de la crise Nigérienne ce sont les pauvres nigériens eux-mêmes, et les peuples de l’Afrique de l’Ouest, pris dans un immense piège géopolitique et économique. Mais aussi la Cédéao elle-même qui risque d’imploser, donc de se « disloquer » avec la balkanisation de plus en plus prononcée de l’Afrique de l’Ouest sous l’action conjuguée des Etats de la Cédéao qui ne regardent plus dans la même direction, et de certaines puissances extérieures aux intérêts opposés, qui s’invitent avec leurs propres agendas dans les affaires de la Cédéao.

En effet, la division des Etats de l’Afrique de l’Ouest autour de l’initiative belliciste de la Cédéao portée par une poignée de pays dirigés par le Nigéria dans la résolution de la crise Nigérienne, et l’exposition croissante de l’Afrique de l’Ouest aux appétits des fauves de ce monde, doivent interpeller les dirigeants actuels de cette organisation sur sa mission originelle. La Cédéao doit-elle unir entre eux les Etats de l’Afrique de l’Ouest pour en faire un bloc économique qui compte dans le monde, conformément aux vœux de ses pères fondateurs, ou doit-elle alimenter les conditions de son explosion ? Telles sont aujourd’hui les grandes questions qui doivent occuper l’esprit des dirigeants de la Cédéao au titre de leurs responsabilités historiques envers les générations futures.